



Décision n°21/2024
DELEGATION

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 10,

Vu le décret n° 2015-1178 du 24 septembre 2015 modifié relatif à l'établissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris et notamment ses articles 14 et 14-1,

Vu le décret du 27 octobre 2021 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris - M. MANTEI (Olivier),

Vu la délégation 19/2024 donnée à Constance Lombard, Directrice du mécénat et du développement de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris,

Vu la délégation 20/2024 donnée à Mathilde Reverchon, Responsable juridique et financière, déléguée au mécénat de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris,

DECIDE

ARTICLE 1

En l'absence ou empêchement de Constance Lombard, Directrice du mécénat et du développement, et au remplacement temporaire de Mathilde Reverchon, Responsable juridique et financière, déléguée au mécénat, délégation est donnée à Madame Isabelle Pichon Varin, Responsable juridique et financière au sein du Département mécénat et développement, l'effet de signer et de procéder au nom du Directeur général et dans le cadre des activités propres au mécénat et développement :

- à la validation dans le système informatique budgétaire et comptable des engagements juridiques d'un montant inférieur à 15 000 euros HT et à la signature de toutes pièces nécessaires à l'engagement des dépenses d'un montant inférieur à 15 000 euros HT, à l'exception des contrats de travail, des ordres de mission, des décisions et des certificats administratifs.

Cette délégation prend effet du 18 novembre 2024 jusqu'au retour de Mathilde Reverchon.

ARTICLE 2

La présente délégation sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la Culture et sur le site internet de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris.

Fait à Paris, le 18 novembre 2024



Olivier Mantei

Original : Agent Comptable

Copie : *Bénéficiaire de la délégation*
CITÉ DE LA MUSIQUE PHILHARMONIE DE PARIS